



FORMATION

L'avocat et la preuve pénale

Questions de stratégie, de procédure et d'argumentation

SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 / 9H-17H
InterContinental Marseille - Hôtel Dieu



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Pierre de Combles de Nayves**, avocat au barreau de Paris
- **Céline Lasek**, avocate au barreau de Paris
- **Pascal Gand**, magistrat, vice-président au tribunal judiciaire de Marseille
- **Laure Heinich**, avocate au barreau de Paris
- **Katia Gabriel**, avocate au barreau de la Drôme



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Identifier les règles applicables à la preuve pénale
- Mobiliser les moyens de preuve en enquête, devant le juge d'instruction puis à l'audience
- Argumenter efficacement sur la preuve à l'audience pénale



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants
9H00 Début de la formation

Connaître le droit de la preuve

- . La présomption d'innocence et les présomptions de culpabilité
- . Les preuves licites et illicites, le faisceau d'indices
- . Les enquêtes internes et les expertises judiciaires et privées

Pierre de Combles de Nayves, avocat au barreau de Paris

Pratiquer les procédures d'administration de la preuve

- . En enquête et devant le juge d'instruction
- . Les demandes d'actes et d'expertises
- . À l'audience

Céline Lasek, avocate au barreau de Paris

Discuter les preuves à l'audience

- . Produire les scellés et visionner les vidéos
- . Auditionner les témoins et les experts
- . Conclusions et motivation du jugement

Pascal Gand, magistrat, vice-président au tribunal judiciaire de Marseille

Questions de la salle
12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

La preuve des infractions sexuelles au-delà du « parole contre parole »

- . Les preuves matérielles, les confrontations et les demandes de reconstitution
- . Le contexte et les personnalités
- . La jurisprudence et les pratiques judiciaires

Laure Heinich, avocate au barreau de Paris

L'IA et les nouvelles technologies de preuve Stylométrie, reconnaissance faciale...

Katia Gabriel, avocate au barreau de la Drôme

Questions de la salle
17H00 Café de fin de formation



Programme et inscription :

<https://lext.so/42iWzX>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 9 octobre à 12H

Tarif : 450 € HT (540 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels -15% sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40

